



AIB-VINÇOTTE BELGIUM association sans but lucratif

Head office: Business Class Kantorenpark • Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
tel +32 (0)2 674 57 11 • fax +32 (0)2 674 59 59 • info@aib-vincotte.be • www.aib-vincotte.com
Registered office: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • 1030 Brussels
Numéro d'entreprise: BE 0402.726.875
Safety, quality and environmental services

AV Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11
AV Brabant : Tél.: 02 674 57 11
AV Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11
AV Wallonie : Tél.: 081 432 611
Code PC Rési. R1

Personnes responsables de l'exécution du travail:
Nom, Prénom: Mr Golbe Pierre.
N° de TVA:
ou n° de la carte d'identité:
Distributeur: Netmanagement
RAPPORT n°: P.24221450
Membre n°:
Installation: Nom: Mr Golbe Pierre
Adresse: Remicelle 220
6600 Bastogne
Date de visite: 13/02/2006
Propriétaire ou Mandataire: Tél.:
Nom, Prénom: Jalem.
Adresse: Jalem.
Demandeur: Jalem.

Type de visite: X 270
RGIE Nature de l'installation: X Nouvelle
Contrôle sur base des prescriptions du: X RGIE art. X 86

Installation conçue pour la tension de Mono V, AC, Protection branchement mono. A Type: disj. Sec 40A
Description du branchement: câbles souterrains Type câble: EKVB Section: 4 x 16 mm²
Alimentation tableau principal: 4 x 10 mm² Nbre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 18
Type de prise de terre: Bouche Résistance de dispersion: 15,8 Ohms Isolement général: 5 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

Table with 3 columns and 4 rows. First cell contains 'Voir plans'.

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):
Neant

Le différentiel général ~~est~~ a été - plombé
L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 13/02/2006
Conclusion: LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE - EST - ~~NE EST PAS~~ - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le
Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Annexes: Plans 4/4.
VISA DU DISTRIBUTEUR:
NET MANAGEMENT
14/02/06

Pour le Directeur général
Nom, N° Agent, Signature
REMY Arnaud
2422

15 001 0 1 17